

FICHE D'INFORMATION

QUESTIONNAIRE À REMPLIR PAR LES SECRÉTARIATS DES ORGANES INTERNATIONAUX ET INTERGOUVERNEMENTAUX DE L'UNESCO

1. Comité/Institut/Convention/Commission/Programme

Le Comité exécutif de la Campagne internationale pour la création du Musée de la Nubie à Assouan et du Musée national de la civilisation égyptienne (NMEC) au Caire, et les organes associés

a. Mandat et objectifs

En 1981, suite à une recommandation du Conseil exécutif de 1978 (décision 4.2 II, [104 EX/SR.35](#)), la Conférence générale a décidé, lors de sa vingt-et-unième session, de transformer le Comité exécutif de la Campagne internationale pour la sauvegarde des monuments de Nubie,¹ en Comité exécutif de la Campagne internationale pour la création du Musée de la Nubie à Assouan et du Musée national de la civilisation égyptienne au Caire ([Résolution 21 C/ 4/11](#)). Par sa transformation en comité directeur de la campagne nouvellement établie, la poursuite de son travail fructueux ne pouvait être que garantie.

Le Comité exécutif (règles de procédure) a été mis en place afin de conseiller la Directrice générale sur toutes les questions qui pourraient être soulevées dans le cadre des actions menées pour l'établissement des musées, quant à :

- la coordination des travaux pour leur planification et leur construction,
- l'affectation de sommes du Fonds-en-dépôt et d'activités promotionnelles à utiliser à cette fin.

Depuis lors et à travers dix-huit sessions, le Comité exécutif s'est révélé être un outil efficace de coordination de la Campagne et de l'affectation des fonds. L'inauguration à Assouan en 1997, du Musée de la Nubie récompensé par des prix a constitué un des points culminants de cette entreprise. Le Comité symbolise une détermination commune de protéger et de transmettre cet héritage, en tant que source de compréhension mutuelle, de créativité et de dynamisme, ce qui constitue précisément la mission de l'UNESCO.

¹ La Campagne de sauvetage de la Nubie a été menée entre les années 1960 et les années 1980 et a permis de préserver de nombreux temples anciens et des milliers d'artéfacts menacés par la construction du barrage d'Assouan en 1960. L'idée de cette campagne était révolutionnaire, dans la mesure où elle ouvrait la voie à de nouvelles façons de penser l'humanité et le patrimoine commun, contribuant à une nouvelle vision de la protection de l'héritage universel, et jetant ainsi les bases de l'adoption de la Convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel en 1972.

FICHE D'INFORMATION

QUESTIONNAIRE À REMPLIR PAR LES SECRÉTARIATS DES ORGANES INTERNATIONAUX ET INTERGOUVERNEMENTAUX DE L'UNESCO

b. Avez-vous des objectifs spécifiques pour le travail envisagé pendant l'exercice biennal en cours ?

Les dix-septième et dix-huitième sessions² du *Comité exécutif de la Campagne internationale pour la création du Musée de la Nubie à Assouan et du Musée national de la civilisation égyptienne (NMEC) au Caire*, ont recommandé à l'UNESCO de poursuivre son assistance aux autorités égyptiennes dans le développement du NMEC et du Musée d'Assouan en leur donnant des avis d'experts, notamment en matière de gestion des projets et de formation du personnel dans tous les domaines relatifs à la gestion des musées, à la planification opérationnelle, à la sécurité, à l'aménagement paysager, à l'éducation, à la conservation, à la programmation publique et à la conception d'expositions.

Un plan de travail a été signé entre le bureau de l'UNESCO au Caire et le Ministère égyptien des Antiquités et porte sur les activités devant être mises en œuvre au NMEC pendant l'exercice biennal en cours, avec pour objectif principal d'aider le Musée dans sa préouverture et dans la préparation de l'exposition temporaire sur quatre œuvres artisanales en Égypte à travers les siècles. Les activités mises en œuvre se divisent en plusieurs composantes : l'assistance technique, la formation et le renforcement des capacités, l'établissement des partenariats, ainsi que l'approvisionnement. La préouverture du Musée est prévue pour février 2017.

Une partie du Musée sera ouverte au public en février 2017. Les conditions de la préouverture du NMEC ont été remplies grâce au soutien et à l'expertise technique de l'UNESCO dans l'organisation d'une grande exposition sur *des siècles d'artisanat en Égypte* ainsi que dans la production du catalogue des expositions. Toutefois, les activités de renforcement des capacités, de sensibilisation et d'approvisionnement restent à mener pendant l'exercice biennal en cours, en particulier dans les domaines suivants : 1) technologies de l'information et de la communication (plan directeur informatique, site Internet et collecte de données) ; 2) sauvegarde du patrimoine matériel et immatériel, soutien à l'acquisition de la collection du patrimoine immatériel ; 3) sensibilisation et réalisation de vidéos ; 4) signalisation à l'intérieur et à l'extérieur

² La dix-septième session du Comité exécutif de la Campagne internationale pour l'établissement du Musée de la Nubie à Assouan et du Musée national de la civilisation égyptienne (NMEC) au Caire s'est tenue au Caire du 10 au 12 juin 2009.

La dix-huitième session du Comité exécutif de la Campagne internationale pour l'établissement du Musée de la Nubie à Assouan et du Musée national de la civilisation égyptienne (NMEC) au Caire s'est tenue à Paris au siège de l'UNESCO le 27 mars 2015.

FICHE D'INFORMATION

QUESTIONNAIRE À REMPLIR PAR LES SECRÉTARIATS DES ORGANES INTERNATIONAUX ET INTERGOUVERNEMENTAUX DE L'UNESCO

du Musée ; 5) acquisition d'équipements et de matériels spécialisés pour les laboratoires, pour la documentation et le registre des collections à des fins de conditionnement, de transport, de conservation et de suivi des collections lors de leur entrée dans les espaces de stockage du Musée, etc.

Dans le domaine du renforcement des capacités, plusieurs initiatives ont certes déjà vu le jour pour *la formation technique dans des institutions à l'étranger* ainsi que *des formations et ateliers sur site*, mais il reste beaucoup à faire pour la formation du personnel nouvellement recruté et du personnel technique pendant l'exercice biennal. Le NMEC abritera la plus grande collection de momies, raison pour laquelle un renforcement des capacités accru est nécessaire pour l'organisation de séminaires sur la manipulation et la conservation des momies et des restes humains ; de formation sur la sécurité, la sécurité en cas d'incendie et l'évacuation des locaux ; d'un atelier sur le thème « Archéobotanique égyptienne : état des lieux et perspectives futures », et d'un atelier sur l'analyse des restes humains.

D'autres activités qui restent à effectuer ont trait à l'aménagement paysager, étant donné l'importance de la création d'aires culturelles autour du lac et près du musée ; et au soutien à l'équipe de gestion du NMEC dans la conception d'une exposition/d'un plan d'activité afin d'assurer un développement durable de la salle d'exposition provisoire.

c. Nombre de membres et durée de leur mandat

Le Comité exécutif est constitué de 15 membres nommés par les 15 États membres, élus par la Conférence générale de l'UNESCO pour un mandat de deux ans renouvelable jusqu'à l'aboutissement des deux projets. Depuis la création de ce Comité en 1981, il a tenu 18 sessions, la première ayant eu lieu au siège de l'UNESCO les 5 et 6 février 1981, et la dernière en date s'étant tenue à Paris le 27 mars 2015. Depuis 2009, les sièges des 15 États membres du Comité exécutif ne sont pas tous pourvus. Seuls cinq pays (la République Tchèque, l'Égypte, la France, le Soudan et la Suisse) ont été élus par la Conférence générale de l'UNESCO siégeant en sa trente-septième session. Les membres actuels du Comité sont la République Tchèque, l'Égypte, la France, le Soudan et la Suisse.

Les membres sont-ils organisés par groupes électoraux ?

Oui.

d. Capacité intergouvernementale ou personnelle/capacité d'expertise des membres

Le Président du Comité international et son Rapporteur sont désignés à titre personnel.

FICHE D'INFORMATION

QUESTIONNAIRE À REMPLIR PAR LES SECRÉTARIATS DES ORGANES INTERNATIONAUX ET INTERGOUVERNEMENTAUX DE L'UNESCO

L'élection des membres du Comité doit assurer une représentation équitable des différentes régions et cultures du monde.

e. Les travaux et les méthodes de travail ont-ils été présentés au Président et aux États membres ?

Des séances d'information / d'introduction complètes au travail du Comité sont organisées par le Secrétariat du Comité pour le Président et le Rapporteur, sur une base régulière et avant les sessions du Comité international.

f. Les observateurs sont-ils autorisés à participer et à prendre la parole ?

Les représentants des États membres de l'UNESCO qui ne sont pas parties au Comité et les missions permanentes d'observation dépêchées auprès de l'UNESCO peuvent prendre part aux travaux du Comité en qualité d'observateurs, de même que des observateurs des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales internationales. Tout observateur qui souhaite prendre la parole devant le Comité doit préalablement obtenir l'autorisation du Président. L'observateur n'a pas le droit de vote.

g. Fréquence et durée des réunions

La Directrice générale de l'UNESCO convoque la réunion du Comité en consultation avec le Gouvernement égyptien et le Président. En règle générale, le Comité se réunit une fois par an jusqu'à l'aboutissement du projet.

h. Combien de langues sont interprétées pendant les réunions ?

Le français et l'anglais sont les langues de travail du Comité.

i. Où se tiennent les réunions ?

Le Comité se réunit en principe au siège de l'UNESCO. Toutefois, il peut se réunir ailleurs, avec le consentement du Gouvernement égyptien et de la Directrice générale, si la majorité des membres en conviennent.

FICHE D'INFORMATION

QUESTIONNAIRE À REMPLIR PAR LES SECRÉTARIATS DES ORGANES INTERNATIONAUX ET INTERGOUVERNEMENTAUX DE L'UNESCO

j. Budget global, y compris les sources de financement correspondantes, réparti de la manière suivante : 2014-2016

UNESCO — Compte spécial pour la sauvegarde du patrimoine culturel égyptien
Compte-rendu du 31 décembre 2016 — Projets actifs à la fin de l'année 2016

Code du projet	Titre du projet	Recettes du projet	Dépenses du projet	Solde
402EGY4001	MUSÉE NATIONAL DE LA CIVILISATION ÉGYPTIENNE (NMEC)	3 303 004,00	1 886 119,79	1 416 884 21

N.B. : Les montants sont libellés en dollars des États-Unis d'Amérique.

2. **Bureau (le cas échéant)**

a. Nombre de membres, mandat, nombre de réélections possibles

Le bureau du Comité est constitué du Président, du Vice-Président et du Rapporteur, élus par le Comité et qui restent en poste jusqu'à l'élection de nouveaux membres du Comité au cours de la session suivante de la Conférence générale de l'UNESCO et peuvent être réélus pour un second mandat.

b. Capacité intergouvernementale ou personnelle/capacité d'expertise des membres ?

Le Président, le Vice-Président et le Rapporteur sont désignés à titre personnel. Le Bureau du Comité assure la coordination du travail du Comité et prend les dispositions nécessaires pour garantir le bon fonctionnement du projet dans les limites des obligations et des responsabilités de l'UNESCO.

c. Fréquence et durée des réunions

FICHE D'INFORMATION

QUESTIONNAIRE À REMPLIR PAR LES SECRÉTARIATS DES ORGANES INTERNATIONAUX ET INTERGOUVERNEMENTAUX DE L'UNESCO

Le bureau du Comité, en consultation avec le Gouvernement égyptien, se réunit une fois par an jusqu'à l'aboutissement du projet.

d. Des observateurs sont-ils autorisés à participer ou à prendre la parole ?

Les représentants des États membres de l'UNESCO qui ne sont pas parties au Comité et les missions permanentes d'observation dépêchées auprès de l'UNESCO peuvent prendre part aux travaux du Comité en qualité d'observateurs. Les représentants des organisations intergouvernementales qui ont conclu des accords de représentation mutuelle avec l'UNESCO, ainsi que les observateurs des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales internationales peuvent prendre part aux travaux du bureau. Tout observateur qui souhaite prendre la parole devant le Comité doit préalablement obtenir l'autorisation du Président.

e. L'interprétation est-elle assurée pendant les réunions ?

L'interprétation est assurée pendant les réunions du bureau en français et en anglais.

f. Combien y a-t-il de langues interprétées pendant les réunions ?

Trois : anglais, français et arabe.

g. Où se tiennent les réunions ?

Le bureau se réunit au même moment que le Comité. Par conséquent, les réunions se tiennent généralement au siège de l'UNESCO ou ailleurs si toutes les parties en conviennent.

h. Les procès-verbaux des réunions du bureau sont-ils préparés ? Les procès-verbaux sont-ils distribués ? Si oui, à qui ?

Oui. Ils sont distribués à tous les États-membres et participants aux réunions du Comité ; tous sont accessibles électroniquement à l'adresse : <http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/museums/museum-projects/international-campaign-for-nubia-museum-and-nmec/executive-committee/>

FICHE D'INFORMATION
QUESTIONNAIRE À REMPLIR PAR LES SECRÉTARIATS DES ORGANES INTERNATIONAUX ET INTERGOUVERNEMENTAUX DE L'UNESCO

3. Règles de procédure

a. Qui adopte les Règles de procédure ?

Le Comité adopte les Règles de procédure par une décision prise en réunion plénière à la majorité simple de ses membres.

b. Préparation des réunions

i. Qui décide de l'ordre du jour ?

Le Comité adopte son ordre du jour à l'ouverture de chaque session sur la base des documents préparés par le Secrétariat.

ii. Quand les documents sont-ils envoyés ?

Il n'existe pas de règle spécifique pour déterminer le délai de transmission des documents. Toutefois, le Secrétariat applique le même délai de distribution que les comités analogues, c'est-à-dire au moins six semaines avant le début de la session. Les documents de travail sont préparés en français et en anglais.

iii. Sont-ils envoyés sur papier ?

Pour assurer une meilleure efficacité et une « politique respectueuse de l'environnement », les documents ne sont plus envoyés sur papier. Les documents sont téléchargés et envoyés aux membres du Comité par courrier électronique à la date butoir fixée pour le dépôt de documents. Tous les documents sont téléchargés sur la page Web :
<http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/museums/museum-projects/international-campaign-for-nubia-museum-and-nmec/executive-committee/>

iv. Est-il possible de renoncer à la réception de documents imprimés ?

Pour assurer une meilleure efficacité et une « politique respectueuse de l'environnement », plus aucune copie imprimée des documents n'est envoyée aux États parties/membres du Comité.

FICHE D'INFORMATION

QUESTIONNAIRE À REMPLIR PAR LES SECRÉTARIATS DES ORGANES INTERNATIONAUX ET INTERGOUVERNEMENTAUX DE L'UNESCO

v. Qui décide du calendrier ?

Le Comité adopte le calendrier de ses travaux à l'ouverture de chaque session.

vi. Qui convoque la réunion ?

Le Président du Comité envoie des lettres d'invitation aux membres du Comité au nom de la Directrice générale de l'UNESCO.

vii. Êtes-vous favorables aux réunions par visioconférence ?

Le recours aux téléconférences/réunions par visioconférence peut être envisagé pour des réunions informelles (bien qu'il puisse se poser le problème de l'interprétation). Toutefois, pour une plus réunion plus importante, cette possibilité devient difficile en raison du décalage horaire entre les États parties, des contraintes liées à l'organisation des débats, des processus et procédures de vote, etc.)

viii. Peut-il y avoir des sessions extraordinaires ?

Il n'existe dans les Règles de procédures aucune disposition prévoyant des sessions extraordinaires.

ix. Constituez-vous des sous-groupes ou sous-comités ? **S/O**

Si oui, pour quelle durée et pour quelles activités ?

c. Prise de décisions

i. Qui prépare les projets de décisions ?

Les projets de résolutions/décisions sont proposés dans les documents de travail préparés par le Secrétariat. Les États parties/membres du Comité peuvent proposer des projets de résolutions/décisions.

ii. Jusqu'à quand les États membres peuvent-ils proposer des projets de résolutions ou d'amendements ?

FICHE D'INFORMATION

QUESTIONNAIRE À REMPLIR PAR LES SECRÉTARIATS DES ORGANES INTERNATIONAUX ET INTERGOUVERNEMENTAUX DE L'UNESCO

Les projets de résolutions et d'amendements peuvent être proposés par les participants et doivent être transmis par écrit au Secrétariat du Comité, qui les communique à tous les participants. En règle générale, aucun projet de résolution ou d'amendement n'est examiné ou soumis au vote s'il n'a pas été communiqué suffisamment à l'avance à tous les participants dans les langues de travail du Comité.

- iii. Des observateurs sont-ils autorisés à participer ou à prendre la parole ?
Les règles sont les mêmes que celles régissant la participation aux réunions. Les observateurs peuvent participer sans droit de vote et doivent demander l'autorisation du Président pour intervenir.
- iv. Comment les décisions sont-elles adoptées ?
Les résolutions/décisions ou recommandations sont adoptées principalement par consensus. Toutefois, en cas d'absence de consensus, le vote peut intervenir.

4. Relation avec la Conférence générale et le Conseil exécutif ainsi que d'autres organes intergouvernementaux

- a. Soumettez-vous formellement des propositions pour le programme et le budget de l'UNESCO (C/5) ?
 - a. Si oui, comment ? S/O
- b. Comment assurez-vous le suivi des résolutions de la Conférence générale ?
Le suivi des résolutions de la Conférence générale est assuré dans le cadre de la mise en œuvre des éléments pertinents des Conventions culturelles inscrits à l'ordre du jour. Pour les demandes spécifiques adressées par la Conférence générale à l'Assemblée générale, le suivi est assuré à travers l'inscription d'un point spécifique à l'ordre du jour (par exemple suivi de la Résolution 38C/101).
- c. Apportez-vous une contribution au Conseil exécutif dans votre domaine de compétence ?
Des contributions régulières sont fournies au Conseil exécutif à travers un enrichissement des documents ou la fourniture d'éléments de réponse/discussions pendant les débats.

FICHE D'INFORMATION

QUESTIONNAIRE À REMPLIR PAR LES SECRÉTARIATS DES ORGANES INTERNATIONAUX ET INTERGOUVERNEMENTAUX DE L'UNESCO

- d. Rendez-vous compte de vos activités à la Conférence générale ou au Conseil exécutif plus d'une fois au cours de chaque période quadriennale du programme ?
Le Comité présente un rapport sur ses activités à chacune de ses sessions.
 - e. Comment assurez-vous le suivi des décisions du Conseil exécutif ?
Le suivi des décisions du Conseil exécutif ayant trait aux missions du Comité est examiné lors des réunions du Comité.
 - f. Existe-t-il un cadre spécifique de collaboration avec d'autres organes internationaux et intergouvernementaux ?
Pour assurer une approche de coopération plus structurée entre l'institution culturelle en Égypte et à l'étranger, un échange d'informations et des programmes communs de coopération peuvent être envisagés afin de promouvoir la coopération, la cohérence et les synergies entre les musées et les institutions universitaires. Le principal but est d'identifier les possibilités pour une meilleure synergie dans les domaines de coopération mutuelle. Cela a été le cas à plusieurs reprises dans le cadre des deux projets (Assouan et NMEC).
5. **Avez-vous des commentaires sur la gouvernance des organes internationaux et intergouvernementaux ?**
6. **Veillez fournir la référence et si possible le lien hypertexte des documents statutaires pertinents, notamment les résolutions de la Conférence générale créant les organes et les décisions pertinentes du Conseil exécutif.**

<http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/museums/museum-projects/international-campaign-for-nubia-museum-and-nmec/executive-committee/>



Original : Anglais
Distribution restreinte

RAPPORT DES AUTORITÉS ÉGYPTIENNES

Traduction non officielle

**18^{ème} SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA CAMPAGNE INTERNATIONALE
POUR L'ÉTABLISSEMENT DU MUSÉE DE LA NUBIE À ASSOUAN ET DU
MUSÉE NATIONAL DE LA CIVILISATION ÉGYPTIENNE AU CAIRE**

Paris, le 27 mars 2015

I. MUSÉE NATIONAL DE LA CIVILISATION ÉGYPTIENNE (NMEC)

Réalisations et progrès du Projet NMEC entre 2009 et 2014

EXPERTISE – RECOMMANDATION 1

- De fournir, avec l'aide de l'UNESCO, un plan de travail et un calendrier précis, qui tiennent compte de toutes les activités qui doivent être achevées afin de permettre l'ouverture du NMEC,
- De poursuivre la construction du bâtiment en tenant compte du paysage alentour ainsi que de l'élaboration de la stratégie de sécurité,
- De finaliser les dispositions en matière de sécurité, la zone de réception des objets ainsi que les réserves et les ateliers de conservation avant la fin du premier trimestre 2010, c'est-à-dire avant l'arrivée des collections dans le musée.

Après la réunion du Comité exécutif qui s'est tenue en 2009, les activités du projet se sont poursuivies de façon régulière, en particulier les travaux de construction. Toutes les réunions du Comité scientifique et du Conseil d'administration du Musée ont également eu lieu jusqu'à la révolution du 25 janvier 2011. La période qui s'en est suivie a été marquée par une instabilité politique et des changements de gouvernement et des administrateurs du Musée, ce qui a conduit au retard du projet. Par conséquent, il n'a été possible de se conformer à aucun des calendriers convenus.

Durant la seconde moitié de 2014, le projet a connu un développement remarquable puisque les frais en suspens ont été payés et les obstacles administratifs qui avaient perturbé le travail au cours des dernières années ont été résolus. Cela a conduit les entreprises contractantes à reprendre le travail en vue de l'ouverture partielle du Musée d'ici l'été 2015 (une galerie d'exposition temporaire, le bâtiment d'accueil et les réserves d'antiquités).

Ci-après, les étapes du projet du Musée national de la civilisation égyptienne:

Phase I: *Tous les travaux de la première phase du projet sont terminés. Cela comprend la construction de tous les bâtiments et des aires de stationnement et les travaux électromécaniques (à l'exception des galeries d'exposition, de la pyramide de verre et du bâtiment d'accueil). Le montant du budget dépensé pour les travaux de la première phase est d'environ 400 millions EGP.*

Phase II: *Environ 95% des travaux de la deuxième phase sont terminés. Cela comprend les travaux électromécaniques et d'intérieur dans le bâtiment d'accueil, la construction de la pyramide de verre, le mobilier et l'équipement de la zone administrative, les réserves*

d'antiquités, les laboratoires de conservation, le bâtiment d'accueil, la maison d'impression, le studio de photographie, les escaliers mécaniques, les machines de projection cinéma, les grues, l'alarme incendie et les systèmes automatiques d'extinction d'incendie pour les réserves d'antiquités et les laboratoires. Le montant sortant est jusqu'à présent de 370 millions d'EGP.

Phase III: *Les travaux de la troisième phase n'ont pas encore commencé. Cela comprend la décoration des salles d'exposition, les vitrines, les œuvres multimédias, l'exposition en plein air et les travaux électromécaniques. Ceci est dû au manque de fonds, qui est d'environ 100 millions d'euros.*

Les conceptions architecturales et les travaux électromécaniques de la galerie d'exposition temporaire ont commencé début février 2015. L'exposition temporaire, dont l'ouverture est prévue en été 2015, est intitulée «Artisanats égyptiens et industries à travers les âges". Le thème choisi pour l'exposition est liée à la mission du NMEC ainsi qu'aux caractéristiques de la zone environnante, al-Fustat, célèbre pour son artisanat depuis les temps anciens jusqu'à aujourd'hui.

Quatre types d'artisanat ont été choisis pour l'exposition temporaire: la poterie, la boiserie, le textile et la joaillerie. L'exposition devrait présenter environ 300 objets de différentes époques, un grand nombre de pièces témoignant du patrimoine matériel et immatériel, ainsi que des films et des photos qui mettent en évidence le caractère distinctif de l'artisanat et des industries traditionnels de l'Egypte.

Pendant les années 2010 et 2011, le développement des zones environnantes du Musée a commencé et plusieurs réunions ont eu lieu avec le gouvernorat du Caire pour entreprendre l'allocation des terres autour du lac Ain al-Sira, afin de les utiliser dans le cadre des activités culturelles du NMEC. Malheureusement, ceci a également été interrompu après la révolution de 2011. Après la visite du Premier ministre égyptien au musée en décembre 2014, ce dernier a conseillé de reprendre la coordination avec le Gouvernorat du Caire afin de permettre l'aboutissement de ces actions.

Par ailleurs, plusieurs réunions et consultations sont en cours avec le Ministère du Logement, pour résoudre les problèmes d'irrigation. A cela s'ajoute le lancement d'une étude sur la possibilité de planter des arbres qui nécessitent des quantités minimales d'eau.

Quant à la stratégie de sécurité pour le Musée, 66 gardes de sécurité ont été nommés. Actuellement, le Musée travaille en coordination avec le Ministère de l'Intérieur pour sécuriser les lieux, en particulier du côté du lac. Ceci s'ajoute à la mise en œuvre des normes de la Police du Tourisme et des Antiquités afin de sécuriser les réserves d'antiquités. Grâce au respect des normes de sécurité nécessaires, des objets provenant de divers sites archéologiques et musées seront stockés dans les réserves du NMEC, qui deviendra le lieu de centralisation des antiquités de toute l'Egypte (à partir de mai 2015). Toutes les réserves d'antiquités sont équipées de caméras de vidéosurveillance et de détecteurs de mouvements reliés à une salle de contrôle hautement équipée.

La zone de réception des objets est entièrement préparée et sécurisée. Elle comprend une zone de quarantaine, une unité d'anoxie, un réseau d'azote, une zone d'emballage et de déballage, un système à air comprimé, de l'eau distillée pour les laboratoires, et des systèmes d'absorption de vapeur, de poussière et de gaz pour les laboratoires de conservation.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS - RECOMMANDATION 2

- De continuer à élaborer, avec l'aide des experts de l'UNESCO, la structure organisationnelle du musée et de déterminer le nombre de membres du personnel nécessaires en s'appuyant sur le plan de travail mentionné dans la recommandation 1 relative au NMEC,
- D'élaborer, avec l'aide des experts de l'UNESCO, le plan opérationnel du musée qui permettra d'affiner la structure des effectifs, de procéder aux recrutements et de définir les tâches du projet,
- De nommer dans les meilleurs délais les membres du personnel qui occuperont les postes clés, sur la base de la structure organisationnelle et du plan de travail, afin qu'une formation puisse leur être dispensée,

Avec la collaboration de l'UNESCO, une proposition d'organigramme du Musée a été préparée à la fin de 2009. Certains détails de cette proposition sont actuellement réétudiés. Il est à noter que l'organigramme du Musée ne peut être validé par les autorités égyptiennes avant l'ouverture officielle du Musée.

Un certain nombre de membres du personnel ont été nommés dans les différents départements (conservateurs de musée, conservation et restauration, laboratoires, administration et sécurité). Le nombre total d'employés qui travaillent actuellement dans le NMEC est de 270: 17 administrateurs - 35 conservateurs de Musées – 33 restaurateurs - 78 scientifiques - 7 experts en technologie de l'information - 8 ingénieurs - 26 employés - 66 gardes de sécurité. Il est à noter qu'il y a une carence de personnel dans les départements d'ingénierie, de marketing et de la maison d'impression.

DOCUMENTATION ET COLLECTIONS – RECOMMANDATION 3

- De poursuivre la collecte d'informations sur le patrimoine vivant de l'Égypte et de commencer à collecter des objets ethnographiques contemporains, ainsi que les récits oraux et les connaissances associés à ces objets,
- De continuer à concevoir, avec l'aide de l'UNESCO, des méthodologies de numérisation des données collectées sur le patrimoine vivant et sur les objets,

Le budget total nécessaire au département du patrimoine culturel égyptien n'est pas encore disponible. Néanmoins, les employés du département du patrimoine culturel du Musée ont effectué des visites de terrain à différents endroits abritant des objets et des informations relatives au patrimoine matériel et immatériel. Le but de ces visites était de surveiller et de documenter le matériel, ainsi que d'explorer les possibilités pour le Musée d'en bénéficier et de discuter de la coopération avec les autorités concernées.

361 types d'artisanat ont été inventoriés à l'échelle nationale, certains d'entre eux sont sur le point de disparaître. Cela pourrait s'expliquer par le manque d'attention portée à l'artisanat ou à son enseignement.

Il existe de nombreuses expressions artistiques qui sont de bons exemples de la préservation de l'identité égyptienne, à travers le patrimoine matériel, comme l'artisanat, ou le patrimoine immatériel, comme les chansons folkloriques traditionnelles.

Le partenariat entre le NMEC et les Archives nationales égyptiennes pour les traditions folkloriques est actuellement à l'étude.

PARTENARIATS ET PROMOTION – RECOMMANDATION 4

- D'engager d'autres activités de partenariat avec les musées et les organisations déjà contactés et d'adopter une stratégie visant à établir une coopération à long terme,
- De tirer parti des résultats et des expériences acquis lors des visites de musées et d'institutions culturelles à l'étranger et de publier les enseignements tirés de ces voyages sur le site Web,
- De créer un Conseil d'administration ou un organe analogue dans le but de lever des fonds pour le Musée,
- D'organiser à cette fin deux événements promotionnels en faveur du NMEC, environ un an avant l'ouverture du Musée,
- De promouvoir le NMEC en Égypte et à l'étranger auprès du public et des professionnels, notamment grâce à la préparation de matériels promotionnels imprimés et en ligne, en anglais et en arabe, qui seront achevés pour l'ouverture du musée, par exemple une publication détaillée présentant le musée et l'ensemble de ses collections, un site Web mis à jour et un dossier promotionnel,

Un Mémorandum d'accord entre le NMEC et le Musée national de la civilisation en Géorgie a été signé en décembre 2014 et un autre a été signé avec l'Institut français d'archéologie orientale du Caire - IFAO (23 Mars, 2015).

Les textes des accords de coopération avec le Musée de la civilisation du Québec (Canada) et le Centre national de la recherche scientifique de l'Égypte sont actuellement en cours d'élaboration. De plus, des discussions sont en cours avec le Centre national de la recherche scientifique en France (CNRS) pour créer un centre franco-égyptien d'études numismatiques égyptiennes au NMEC.

Un certain nombre de conservateurs du Musée ont reçu des subventions pour le Patrimoine culturel de l'Université de Londres. Ils ont monté conjointement des projets de coopération communautaire dans le cadre des activités spéciales des subventions. Cela a ouvert des voies de communication avec un certain nombre d'organisations communautaires et d'institutions culturelles à al-Fustat, parallèlement au lancement du premier véritable atelier pour enfants par la section des activités éducatives du Musée.

Certains conservateurs du Musée voyagent chaque année à l'école d'été de CIDOC aux Etats-Unis d'Amérique pour assister à des séances de formation sur la documentation des objets.

Il n'a pas été tiré pleinement parti de ce personnel formé comme il était souhaité. En effet, certains d'entre eux ont démissionné (la plupart pour des raisons financières ou parce que le rythme de travail était très lent au cours des dernières années du projet).

Le Conseil d'administration n'est pas établi à ce jour, bien que l'Association des Amis du NMEC soit en cours de création.

Le Comité scientifique du Musée a repris son travail il y a cinq mois environ, après avoir été inactif pendant plus de deux ans.

Le Musée accueille des événements culturels, comme la Liste rouge d'urgence des biens culturels égyptiens en péril (Février 2012).

Le Musée a également organisé une grande fête pour marquer l'achèvement de la première phase du projet du Musée et pour examiner les étapes finales des travaux de la deuxième phase, en présence de Son Excellence Monsieur le Premier ministre égyptien, d'un grand nombre de ministres, d'ambassadeurs et de personnalités publiques, ainsi que des médias (6 décembre 2014).

Au cours des mois précédents, le Musée, en collaboration avec l'UNESCO, a préparé un court métrage documentaire sur le Musée, ainsi que du matériel de promotion imprimé (dépliants en arabe et en anglais) et des mémoires flash. Les mémoires flash contiennent des vidéos, des photos et des informations sur le NMEC, en vue de leur utilisation à des fins publicitaires pour la promotion du Musée en Egypte et à l'international. En Egypte, elles ont aussi été distribuées aux participants à la Conférence sur le développement économique en Egypte, qui s'est tenue à Charm el-Cheikh entre le 13 et le 15 Mars 2015.

Toutes les informations de la brochure sur le NMEC ont été collectées et celles-ci sont en cours d'impression dans plusieurs langues avant l'ouverture partielle de l'exposition temporaire (été 2015). Les données du site web du Musée sont mises à jour.

Au cours des six derniers mois, plusieurs séminaires culturels et expositions photos ont eu lieu au Centre de formation du Musée. A ceci s'ajoute l'accueil de plus de 50 conférences et cours de formation offerts par des chercheurs égyptiens et étrangers dans divers domaines, afin de renforcer les capacités scientifiques des employés du NMEC, du Ministère des antiquités et de jeunes chercheurs et étudiants.

Huit ateliers pédagogiques ont eu lieu dans le Centre d'Éducation du Musée en présence d'élèves de la zone al-Fustat pour accroître la sensibilisation culturelle dans la région.

Au cours des derniers mois, un grand nombre de chercheurs et de représentants d'institutions scientifiques égyptiens et internationaux ont visité le NMEC, ainsi que des délégations de la France, de l'Italie, de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la Suisse, de la Géorgie, de la République tchèque, des États-Unis d'Amérique, de l'UNESCO et de l'ICOM.

Le siège de l'ICOM-Égypte a été établi au NMEC depuis Novembre 2014.

LES DÉFIS MAJEURS DU PROJET NMEC

- *Présentation du NMEC, de sa mission et de ses activités aux communautés égyptiennes et internationales.*
- *Formation des employés actuels et nomination de nouveau personnel hautement qualifié.*
- *Révision de l'organigramme et des descriptions des postes des employés.*
- *Finalisation du scénario du Musée (en collaboration avec le Musée égyptien du Caire de la place Tahrir et le Grand Musée égyptien).*
- *Identification de la conception du bâtiment d'accueil du Musée en vue de son utilisation optimale (culturellement et commercialement).*
- *Apport des ressources financières nécessaires pour la troisième et dernière phase du projet.*
- *Etude de la possibilité d'obtenir des fonds pour le fonctionnement et l'entretien du Musée dans son ensemble, en particulier après l'ouverture, et s'assurer d'embaucher une société de gestion spécialisée qui possède une expertise en administration de grands organismes, afin de garantir un niveau approprié de qualité dans la prestation de services, pour le développement, l'exploitation et l'entretien de l'institution et pour disposer d'une flexibilité dans le travail de marketing qui soit appropriée au Musée.*

CALENDRIER POUR L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX DU NMEC

2015-2018

<i>Date</i>	<i>Tâches à accomplir</i>
<i>Mai 2015</i>	<i>Ouverture des réserves d'antiquités (onze réserves) pour entamer le transfert des objets provenant de réserves d'al-Fustat et de différentes réserves de sites archéologiques égyptiens.</i>
<i>Eté 2015</i>	<i>Ouverture du bâtiment d'accueil, comprenant une salle de réunion, une salle de conférence, un théâtre, un cinéma, cinq salles pour le Centre d'Education du Musée, un salon VIP, un grand magasin de souvenirs, des cafés et restaurants au bord du lac, 42 boutiques et garages.</i> <i>Ouverture de la maison d'impression du Musée.</i> <i>Ouverture de l'exposition temporaire "Artisanats égyptiens et industries à travers les âges".</i>
<i>Début 2016</i>	<i>Ouverture des laboratoires de conservation</i>
<i>Fin 2016</i>	<i>Ouverture de 4 galeries d'exposition du Musée: Exposition centrale, Momies, Nil et Musée de la capitale</i>
<i>2017-2018</i>	<i>Ouverture complète du Musée</i>

ACTIONS MAJEURES À ENTREPRENDRE POUR LA PROCHAINE PHASE DU PROJET NMEC

→ Support technique et expertise

- *Mise en place d'une campagne de collecte de fonds internationale sous les auspices de l'UNESCO afin d'achever le projet et de soutenir le NMEC jusqu'à son ouverture aux visiteurs, dès que possible.*
- *Continuer à fournir, de la part de l'UNESCO, un soutien au développement du Musée, fournir un conseil, de la part d'experts privés, dans les domaines liés à la gestion de projet, lancement d'une étude de faisabilité et identification de la conception du bâtiment d'accueil du Musée (cinéma, théâtre, magasins, etc.) afin de permettre son utilisation optimale.*
- *Mise en place sous les auspices de l'UNESCO du "Centre international de recherche pour l'étude de l'archéologie, des musées et du patrimoine" au NMEC.*
- *Fournir un appui technique et financier pour l'organisation d'un grand événement afin de célébrer l'ouverture partielle du projet à l'été 2015.*
- *Fournir un soutien pour l'impression de la brochure sur le NMEC, ainsi que du catalogue de l'exposition temporaire dont l'ouverture est prévue pour l'été 2015.*

→ Renforcement des capacités

- *Intensifier la formation du personnel du NMEC au cours de la prochaine période dans toutes les disciplines en fonction de leurs domaines de travail: ingénierie, restauration, conservateurs de musées, scientifiques, marketing, relations internationales, administration, sécurité, etc., avec la recommandation de les former à l'échelle internationale (à l'étranger ou par des experts étrangers).*

→ Technologie de l'information

- *Fournir le soutien nécessaire à la préparation d'une vision complète des besoins en technologie de l'information pour l'ensemble du Musée (Schéma directeur en matière de TI), commencer à acheter le matériel nécessaire à l'étape suivante.*
- *Mettre à jour le site web officiel du Musée.*

→ Patrimoine Matériel et Immatériel

- *Fournir d'urgence un appui technique et financier pour la préparation et le tournage de films documentaires et pour les photographies sur l'artisanat et les industries traditionnelles égyptiennes pour leur présentation dans la galerie d'exposition temporaire dont l'ouverture est prévue à l'été 2015.*
- *Fournir d'urgence une aide technique et financière pour la documentation et l'achat d'objets traditionnels qui seront présentés à l'exposition temporaire, puis dans tous les autres galeries du Musée (le département de la culture traditionnelle ne contient aucune pièce pour l'instant).*